

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 6 décembre 2016
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 6^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE SEIZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Oussama Abdallah, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Abdoulaye Diarra, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire et monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA.

Étaient absents : monsieur Claude Cuillierier; madame Stefana Lamasanu.

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; monsieur Gérald Parent, coordonnateur, service des ressources matérielles; madame Chantal Giasson, directrice, service des ressources humaines; monsieur André Otis, directeur, services des ressources financières; madame Josée Duquette, directrice, service des ressources éducatives; monsieur Stéphane Bergeron, directeur adjoint, service des ressources financières; madame Marie-France Dion, directrice adjointe, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Gina Guillemette, conseillère en communications, relations de presse; madame Louise Séguin, agente d'administration, direction générale; madame Carole Vinet, agente d'administration auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC16/17-12-063

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2016**
- 3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 5.1. Secteur des jeunes**
 - 5.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**
- 6. SERVICES ADMINISTRATIFS**
 - 6.1. Ressources humaines**
 - A) Calendriers scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 – Secteur des jeunes – Adoption
 - B) Rapport de fin de probation d'une direction générale adjointe - RÉTAC Verdun et FP/FGA/SAE (confidentiel)
 - C) Rapport de fin de probation d'une direction générale adjointe - RÉTAC MOC, St-Laurent et Île-des-Sœurs (confidentiel)
 - 6.2. Ressources financières et ressources informatiques**
 - A) Document « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour l'année scolaire 2017-2018, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2017 – Projet pour consultation
 - 6.3. Ressources matérielles**
 - A) École primaire Saint-Luc – Projet d'agrandissement – Nomination des professionnels
 - B) École primaire des Amis-du-Monde – Projet d'agrandissement – Nomination des professionnels
 - C) École primaire Pointe-Claire – Projet d'agrandissement – Nomination des professionnels

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

- A) Dépôt du rapport annuel du Protecteur de l'élève
- B) Dépôt d'avis du Protecteur de l'élève – Avis 2016-2017-033 (confidentiel)

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1. Organisation scolaire

- A) École à vocation particulière – Demande d'approbation au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en vertu de l'article 240 de la LIP – École Nouvelle-Querbes – Adoption pour consultation
- B) École à vocation particulière – Demande d'approbation au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en vertu de l'article 240 de la LIP – Collège Saint-Louis – Adoption pour consultation
- C) Projet de révision des bassins d'alimentation des écoles primaires Sainte-Geneviève (ouest) et Émile-Nelligan et création d'un bassin pour la nouvelle école Thorndale – Adoption pour consultation

8.2. Planification stratégique

8.3. Vérification interne et reddition de compte

8.4. Communications

- A) Prix Michel-Ménard 2015-2016 – Formation du jury

8.5. Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF
- C) Procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 19 octobre 2016 du comité exécutif
- D) Comité de parents

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs au directeur général pour la période du 22 octobre au 25 novembre 2016

12. QUESTIONS DIVERSES

13. INFORMATION

14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Dispense de
lecture par la
secrétaire
générale**

CC16/17-12-064

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 1^{er} novembre 2016, a été remis aux commissaires le jeudi 1^{er} décembre 2016;

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du
Conseil des
commissaires du
1^{er} novembre
2016**

CC16/17-12-065

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 1^{er} novembre 2016, tel que déposé.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Affaires découlant
du procès-verbal**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Période de
question du
public**

Il n'y a pas de question du public.

**Calendriers
scolaires 2017-
2018, 2018-2019
et 2019-2020 –
Secteur des
jeunes – Adoption**

CC16/17-12-066

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution #CC15/16-03-103;
- C) Tableau - résultats de la consultation;
- D) Projet des calendriers scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 pour adoption.

ATTENDU les calendriers scolaires adoptés par le Conseil des commissaires pour fins de consultation le 8 mars 2016 par la résolution #CC15/16-03-103;

ATTENDU QUE le Service des ressources humaines a été mandaté pour procéder à la consultation, analyser les avis reçus et procéder à une recommandation en vue de l'adoption d'un calendrier scolaire pour les années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-20120 pour le secteur des jeunes;

ATTENDU la consultation du Comité de travail des commissaires du Service des ressources humaines, du Comité consultatif de gestion, de la direction générale, du Service des ressources éducatives, du Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire – transport scolaire, de l'ACEOM, de l'AQCS, des syndicats SCFP, SEPB, SEOM, SPPOM et du Comité central de parents;

ATTENDU les avis reçus à la suite de la consultation;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources humaines à la direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de travail des commissaires du Service des ressources humaines;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, les calendriers scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 du secteur des jeunes, tel qu'annexés à la présente résolution.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Rapport de fin de
probation d'une
direction générale
adjointe - RÉTAC
Verdun et
FP/FGA/SAE**

CC16/17-12-067

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Résolution #CC15/16-12-064
- C) Rapport de fin de probation de monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint, préparé par monsieur Dominic Bertrand, directeur général.

ATTENDU la pratique de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys d'appliquer au personnel hors cadre la *Politique de gestion des cadres*;

ATTENDU QU'en vertu de la *Politique de gestion des cadres* la période de probation est d'un an à compter de la date d'entrée en fonction;

ATTENDU QUE monsieur Paul St-Onge a été nommé au poste de directeur général adjoint du RÉTAC Verdun et FP/FGA/SAE lors du Conseil des commissaires du 1^{er} décembre 2015;

ATTENDU QUE monsieur Paul St-Onge est entré en fonction le 6 janvier 2016 à titre de directeur général adjoint du RÉTAC Verdun et FP/FGA/SAE;

ATTENDU QUE monsieur St-Onge est assujetti à une période de probation d'un an à partir du 6 janvier 2016;

ATTENDU le rapport d'évaluation déposé au soutien de la présente;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur général, monsieur Dominic Bertrand;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

De mettre fin à la période de probation de monsieur Paul St-Onge et de lui confirmer son statut d'employé hors cadre régulier à titre de directeur général adjoint, à compter du 6 janvier 2017.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Rapport de fin de probation d'une direction générale adjointe - RÉTAC MOC, St-Laurent et Île-des-Sœurs

CC16/17-12-068

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Résolution #CC15/16-12-064
- C) Rapport de fin de probation de monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint, préparé par monsieur Dominic Bertrand, directeur général.

ATTENDU la pratique de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys d'appliquer au personnel hors cadre la *Politique de gestion des cadres*;

ATTENDU QU'en vertu de la *Politique de gestion des cadres* la période de probation est d'un an à compter de la date d'entrée en fonction;

ATTENDU QUE monsieur Éric Lauzon a été nommé au poste de directeur général adjoint du RÉTAC MOC, St-Laurent et Île-des-Sœurs lors du Conseil des commissaires du 1^{er} décembre 2015;

ATTENDU QUE monsieur Éric Lauzon est entré en fonction le 6 janvier 2016 à titre de directeur général adjoint du RÉTAC MOC, St-Laurent et Île-des-Sœurs;

ATTENDU QUE monsieur Lauzon est assujéti à une période de probation d'un an à partir du 6 janvier 2016;

ATTENDU le rapport d'évaluation déposé au soutien de la présente;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur général, monsieur Dominic Bertrand;

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

De mettre fin à la période de probation de monsieur Éric Lauzon et de lui confirmer son statut d'employé hors cadre régulier à titre de directeur général adjoint, à compter du 6 janvier 2017.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Document
« Objectifs,
principes et
critères de
répartition des
allocations entre
les
établissements et
pour la
détermination des
besoins de la
Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys » pour
l'année scolaire
2017-2018, pour
entrer en vigueur
à compter du 1^{er}
juillet 2017 –
Projet pour
consultation**

CC16/17-12-069

Documents déposés :

A) Sommaire;

B) *Document* « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour l'année scolaire 2017-2018, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2017;

ATTENDU le plan triennal sur les « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour l'année scolaire 2017-2018 est déposé pour consultation;

ATTENDU QUE l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique indique que la Commission scolaire doit rendre publics les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre ses établissements et les critères afférents à ces objectifs et principes, ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant qu'elle retient pour ses besoins et ceux des comités de la Commission scolaire;

ATTENDU la recommandation du directeur intérimaire du Service des ressources financières et de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

**École primaire
Saint-Luc – Projet
d’agrandissement
– Nomination des
professionnels**

CC16/17-12-070

Que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys soumette à la consultation des Comités centraux et régionaux de parents, du Comité EHDAA ainsi que des Conseils d’établissement, le document intitulé « *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » pour l’année scolaire 2017-2018 et de fixer le retour de consultation au 24 février 2017.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Compte rendu de l’analyse des soumissions
- C) Compte rendu de la rencontre du Comité de sélection

ATTENDU le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 présenté au MEES, et ce, notamment, dans le but de réaliser un projet d’agrandissement de l’école primaire Saint-Luc;

ATTENDU QUE le 17 août 2016, le MEES a autorisé la CSMB à réaliser le projet d’agrandissement de l’école primaire Saint-Luc;

ATTENDU QU’il y a lieu de procéder à la préparation des plans et devis dans le cadre du projet, afin de pouvoir débiter rapidement les travaux, et ce, pour répondre aux besoins de la clientèle de l’école primaire Saint-Luc;

ATTENDU QUE le coût relatif aux honoraires professionnels est estimé à 534 764,08 \$ \$ (toutes taxes exclues), et ce, pour l’ensemble des professionnels;

ATTENDU QU’en date du 13 octobre 2016 un appel d’offres public a été publié sur le Système électronique d’appel d’offres pour la nomination de professionnels relativement au projet d’agrandissement de l’école primaire Saint-Luc;

ATTENDU l’ouverture des soumissions en date du 28 octobre 2016 par le Secteur des approvisionnements;

ATTENDU l’analyse de l’admissibilité et de la conformité des soumissions reçues par le Secteur des approvisionnements;

ATTENDU la formation du Comité de sélection;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a procédé à l’analyse qualitative des soumissions reçues par le Secteur des approvisionnements;

ATTENDU QUE suite à l’analyse qualitative des soumissions reçues, les professionnels suivants ont obtenu les notes globales les plus élevées, soit :

- Architecture : Le Groupe des Sept, atelier d’architecture;
- Génie mécanique et électrique : Les services Exp inc.;
- Génie civil et structure : Les services Exp inc.;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection relative à la nomination des professionnels dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école primaire Saint-Luc;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser la nomination des professionnels suivants dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école primaire Saint-Luc, afin de procéder à la préparation des plans et devis, soit :

- Architecture : Le Groupe des Sept, atelier d'architecture;
- Génie mécanique et électrique : Les services Exp inc.;
- Génie civil et structure : Les services Exp inc.;

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École primaire
des Amis-du-
Monde – Projet
d'agrandissement
– Nomination des
professionnels**

CC16/17-12-071

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Compte rendu de l'analyse des soumissions
- C) Compte rendu de la rencontre du Comité de sélection

ATTENDU le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 présenté au MEES, et ce, notamment, dans le but de réaliser un projet d'agrandissement de l'école primaire des Amis-du-Monde;

ATTENDU QUE le 17 août 2016, le MEES a autorisé la CSMB à réaliser le projet d'agrandissement de l'école primaire des Amis-du-Monde;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la préparation des plans et devis dans le cadre du projet, afin de pouvoir débiter rapidement les travaux, et ce, pour répondre aux besoins de la clientèle de l'école primaire des Amis-du-Monde;

ATTENDU QUE le coût relatif aux honoraires professionnels est estimé à 504 815,83 \$ (toutes taxes exclues), et ce, pour l'ensemble des professionnels;

ATTENDU QU'en date du 12 octobre 2016 un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres pour la nomination de professionnels relativement au projet d'agrandissement de l'école primaire des Amis-du-Monde;

ATTENDU l'ouverture des soumissions en date du 27 octobre 2016 par le Secteur des approvisionnements;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions reçues par le Secteur des approvisionnements;

ATTENDU la formation du Comité de sélection;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a procédé à l'analyse qualitative des soumissions reçues par le secteur des approvisionnements;

ATTENDU QUE suite à l'analyse qualitative des soumissions reçues, les professionnels suivants ont obtenu les notes globales les plus élevées, soit :

- Architecture : Barin S.E.N.C.R.L.;
- Génie mécanique et électrique : Bouthillette Parizeau inc.;
- Génie civil et structure : Beaudoin Hurens;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection relative à la nomination des professionnels dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école primaire des Amis-du-Monde;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Sarita Benchimol, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser la nomination des professionnels suivants dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école primaire des Amis-du-Monde, afin de procéder à la préparation des plans et devis, soit :

- Architecture : Barin S.E.N.C.R.L.;
- Génie mécanique et électrique : Bouthillette Parizeau inc.;
- Génie civil et structure : Beaudoin Hurens;

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École primaire
Pointe-Claire –
Projet
d'agrandissement
– Nomination des
professionnels**

CC16/17-12-072

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Compte rendu de l'analyse des soumissions
- C) Compte rendu de la rencontre du Comité de sélection

ATTENDU le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 présenté au MEES, et ce, notamment, dans le but de réaliser un projet d'agrandissement de l'école primaire Pointe-Claire;

ATTENDU QUE le 17 août 2016, le MEES a autorisé la CSMB à réaliser le projet d'agrandissement de l'école primaire Pointe-Claire;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la préparation des plans et devis dans le cadre du projet, dans le but de pouvoir débiter rapidement les travaux, et ce, pour répondre aux besoins de la clientèle de l'école primaire Pointe-Claire;

ATTENDU QUE le coût relatif aux honoraires professionnels est estimé à 600 054,79 \$ (toutes taxes exclues), et ce, pour l'ensemble des professionnels;

ATTENDU QU'en date du 12 octobre 2016 un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres pour la nomination de professionnels relativement au projet d'agrandissement de l'école primaire Pointe-Claire;

ATTENDU l'ouverture des soumissions en date du 26 octobre 2016 par le Secteur des approvisionnements;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions reçues par le Secteur des approvisionnements;

ATTENDU la formation du Comité de sélection;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a procédé à l'analyse qualitative des soumissions reçues par le Secteur des approvisionnements;

ATTENDU QUE suite à l'analyse qualitative des soumissions reçues, les professionnels suivants ont obtenu les notes globales les plus élevées, soit :

- Architecture : Héloïse Thibodeau Architecte;
- Génie mécanique et électrique : Bouthillette Parizeau inc.;
- Génie civil et structure : Cima +;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection relative à la nomination des professionnels dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école primaire Pointe-Claire;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser la nomination des professionnels suivants dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école primaire Pointe-Claire, afin de procéder à la préparation des plans et devis, soit :

- Architecture : Héloïse Thibodeau Architecte;
- Génie mécanique et électrique : Bouthillette Parizeau inc.;
- Génie civil et structure : Cima +;

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Dépôt du rapport
annuel du
Protecteur de
l'élève**

CC16/17-12-073

Document déposé :

- A) Rapport annuel du Protecteur de l'élève

Monsieur Christian Desjardins mentionne qu'il aimerait avoir des statistiques sur les plaintes reçues par les responsables du traitement des plaintes.

Me Marie Josée Villeneuve répond que ces dernières leur soumettront leur rapport dans les prochaines semaines et qu'une présentation pour les commissaires sera organisée.

ATTENDU les dispositions de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QU'en vertu de ces dispositions, le Protecteur de l'élève doit transmettre annuellement un rapport;

ATTENDU le dépôt à la secrétaire générale, le 8 novembre 2016, du rapport annuel du Protecteur de l'élève, élaboré par madame Monique Théroux;

ATTENDU QUE le rapport a été analysé par le comité de gouvernance et d'éthique qui a eu l'occasion de rencontrer madame Monique Théroux;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De prendre acte du dépôt du rapport annuel du Protecteur de l'élève, pour l'année scolaire 2015-2016.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Dépôt d'avis du
Protecteur de
l'élève – Avis
2016-2017-033**

Document déposé :

A) Avis 2016-2017-033

Monsieur Ghislain Laporte mentionne qu'il y a souvent des problèmes de communication avec les parents. Il faudrait trouver une façon de mieux communiquer et ne pas donner un espoir qui n'est pas là.

Madame Suzanne Marceau souhaiterait qu'une recommandation soit faite aux directions d'établissement afin qu'elles réfèrent les parents à l'Ordre des psychologues plutôt qu'à un psychologue en particulier, lorsqu'une référence leur est demandée.

Monsieur Dominic Bertrand souligne qu'il accueille la recommandation des membres et que ce point sera discuté en table primaire.

CC16/17-12-074

ATTENDU l'avis du Protecteur de l'élève, portant le numéro 2016-2017-033, reçu par la Secrétaire générale, le 17 novembre 2016;

ATTENDU QUE, suite à la réception dudit avis, les membres du comité formé conformément au Processus de réception et de traitement par le Conseil des commissaires des avis du Protecteur de l'élève, adopté par le Conseil des commissaires par la résolution CC15/16-10-043, se sont réunis afin de procéder à l'analyse dudit;

ATTENDU QU'après analyse, le Comité a constaté que le Protecteur de l'élève avait procédé à une analyse complète des faits portés à la connaissance et en était venu à la conclusion que la plainte était non-fondée;

ATTENDU, en conséquence, la recommandation du comité;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

De prendre acte du dépôt de l'avis numéro 2016-2017-033, du Protecteur de l'élève.

De se déclarer satisfait de l'analyse faite par le Protecteur de l'élève.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École à vocation particulière –
Demande d'approbation au
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur en
vertu de l'article 240 de la LIP –
École Nouvelle-Querbes –
Adoption pour consultation**

CC16/17-12-075

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement de l'école Nouvelle-Querbes
- C) Approbation ministérielle pour les années 2014-2015 à 2016-2017
- D) Critères d'inscription 2017-2018 de l'école Nouvelle-Querbes
- E) Demande de renouvellement de l'école Nouvelle-Querbes (documents en liasse)
- F) Articles 193, 240 et 244 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique prescrit que la Commission scolaire doit obtenir l'approbation du Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, aux conditions et pour la période qu'elle détermine, pour établir une école aux fins d'un projet particulier;

ATTENDU QUE le Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a déjà approuvé le renouvellement de l'établissement aux fins d'un projet particulier au primaire à l'école Nouvelle-Querbes pour les années scolaires 2014-2015 à 2016-2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de déposer une nouvelle demande pour le maintien de l'école Nouvelle-Querbes comme établissement aux fins d'un projet particulier;

ATTENDU QUE l'école Nouvelle-Querbes est dédiée à offrir le programme de pédagogie alternative au primaire depuis plus de 33 ans;

ATTENDU QUE le Conseil d'établissement de l'école Nouvelle-Querbes a adopté une résolution demandant à la Commission scolaire et au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur leur approbation pour continuer à offrir le programme de pédagogie alternative au primaire, dans le respect du programme de formation de l'école québécoise;

ATTENDU QUE, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys souhaite demander au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'approuver le renouvellement du projet particulier à l'école Nouvelle-Querbes pour une période d'au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2017;

ATTENDU QUE les articles 193 et 244 de ladite Loi prévoient respectivement la consultation auprès du Comité central de parents, du Comité régional de parents du regroupement Nord et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU QUE la Direction générale recommande de procéder aux consultations requises en vue d'obtenir le renouvellement de cette approbation;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter un avis d'intention pour demander, en vertu de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique, le maintien de l'établissement de l'école Nouvelle-Querbes aux fins d'un projet particulier offrant le programme de pédagogie alternative, pour une période d'au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2017.

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal.

De fixer la période de consultation du 7 décembre 2016 au 10 février 2017.

De recevoir les rapports sur la consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires de mars 2017.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École à vocation particulière –
Demande d'approbation au
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur en
vertu de l'article 240 de la LIP –
École Collège Saint-Louis –
Adoption pour consultation**

CC16/17-12-076

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement du Collège Saint-Louis
- C) Approbation ministérielle pour les années 2014-2015 à 2016-2017
- D) Critères d'inscription 2017-2018 du Collège Saint-Louis
- E) Demande de renouvellement du Collège Saint-Louis (documents en liasse)
- F) Articles 193, 240 et 244 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique prescrit que la Commission scolaire doit obtenir l'approbation du Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, aux conditions et pour la période qu'elle détermine, pour établir une école aux fins d'un projet particulier;

ATTENDU QUE le Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a déjà approuvé le renouvellement de l'établissement aux fins d'un projet particulier au secondaire du Collège Saint-Louis pour les années scolaires 2014-2015 à 2016-2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de déposer une nouvelle demande pour le maintien du Collège Saint-Louis comme établissement aux fins d'un projet particulier;

ATTENDU QUE le Collège Saint-Louis est reconnu pour son programme d'éducation internationale depuis plus de 23 ans;

ATTENDU QUE le Conseil d'établissement du Collège Saint-Louis a adopté une résolution demandant à la Commission scolaire et au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur leur approbation pour renouveler l'autorisation pour le maintien d'une école à vocation particulière (école d'éducation internationale), dans le respect du programme de formation de l'école québécoise;

ATTENDU QUE, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys souhaite demander au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'approuver le renouvellement du projet particulier au Collège Saint-Louis pour une période d'au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2017;

ATTENDU QUE les articles 193 et 244 de la Loi sur l'instruction publique prévoient respectivement la consultation auprès du Comité central de parents, du Comité régional de parents du regroupement Sud et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU QUE la Direction générale recommande de procéder aux consultations requises en vue d'obtenir le renouvellement de cette approbation;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter un avis d'intention pour demander, en vertu de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique, le maintien de l'établissement du Collège Saint-Louis aux fins d'un projet particulier offrant le programme d'éducation internationale au secondaire, pour une période d'au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2017;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Sud et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De fixer la période de consultation du 7 décembre 2016 au 10 février 2017;

De recevoir les rapports sur la consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires de mars 2017.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Projet de révision
des bassins
d'alimentation
des écoles
primaires Sainte-
Geneviève
(Ouest) et Émile-
Nelligan et
création d'un
bassin pour la
nouvelle école
Thorndale –
Adoption pour
consultation**

CC16/17-12-077

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Carte géographique des bassins actuels
- C) Carte géographique des bassins proposés
- D) Document de support au dossier
- E) Résolution #CC16/17-11-048

ATTENDU QUE les écoles Sainte-Geneviève (ouest) et Émile-Nelligan accueillent déjà plus d'élèves que leurs capacités d'accueil respectives;

ATTENDU QUE, par la résolution #CC16/17-11-048, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) a demandé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) de conclure rapidement une entente de principe avec la Commission scolaire Lester-B.-Pearson afin de confirmer la cession de l'école Thorndale à la CSMB;

ATTENDU QUE, conditionnellement à l'obtention de la nouvelle école Thorndale, il y a lieu de déterminer un bassin d'alimentation pour cette nouvelle école primaire qui ouvrira ses portes pour la rentrée scolaire 2017-2018;

ATTENDU QU'il faut répartir la clientèle entre certaines écoles primaires de ce secteur;

ATTENDU QUE le projet de modification des bassins d'alimentation des écoles primaires Sainte-Geneviève (ouest) et Émile-Nelligan ainsi que la création d'un bassin pour la nouvelle école primaire Thorndale a été présenté aux président(e)s des comités de parents, aux président(e)s des conseils d'établissement, aux directions des écoles et aux commissaires concernés;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter pour consultation les modifications proposées aux bassins d'alimentation des écoles Sainte-Geneviève (ouest) et Émile-Nelligan ainsi que la création d'un bassin pour la nouvelle école primaire Thorndale, conditionnellement au transfert de l'école Thorndale à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, pour application à compter de l'année scolaire 2017-2018, selon le descriptif déposé au soutien de la présente résolution, le tout, pour valoir comme si au long récit;

De consulter les conseils d'établissement des écoles Sainte-Geneviève (ouest) et Émile-Nelligan, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Ouest et le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

De fixer la période de consultation du 7 décembre 2016 au 10 février 2017;

De tenir une assemblée publique d'information à l'école Sainte-Geneviève (ouest), le 14 décembre 2016, pour présenter le projet de consultation aux parents des écoles primaires concernées;

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires de mars 2017.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Prix Michel-Ménard 2015-2016 – Formation du jury

CC16/17-12-078

Document déposé :

- A) Prix Michel-Ménard soulignant l'engagement et l'initiative d'un employé célébrant 25 années de service à la CSMB.

ATTENDU les modalités de sélection des lauréats au prix **Michel-Ménard**, modalités inscrites au document Prix Michel-Ménard soulignant l'engagement et l'initiative d'un employé célébrant 25 années de service à la CSMB;

ATTENDU la période de mise en candidature se terminant le 16 janvier 2017;

ATTENDU le calendrier de travail fixé pour la sélection 2015-2016 soit la désignation des lauréats au plus tard le 10 février 2017;

ATTENDU la recommandation du comité de mise en place du prix Michel-Ménard de former un jury composé de trois directions d'établissement volontaires, d'un représentant des comités de parents volontaire, de deux commissaires désignés et d'un commissaire substitut;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De nommer les deux commissaires suivants :

- Madame Sarita Benchimol;
- Monsieur Denis Brousseau;

De désigner le substitut (commissaire) suivant :

- Madame Sonia Gagné-Lalonde;

à titre de membres et membre substitut du jury devant désigner les lauréats du prix Michel-Ménard 2015-2016 entre le 6 et le 10 février 2017, à une date à être déterminée par le jury.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Délégués au
CGTSIM**

Monsieur Christian Desjardins mentionne que la prochaine rencontre se tiendra le 8 décembre 2016.

**Délégués à
l'ACELF**

Madame Abi Koné présente les points d'actualité. Le prochain Congrès se tiendra du 27 au 30 septembre 2017.

**Procès-verbaux
de la séance
ordinaire du 4
octobre et de la
séance
extraordinaire du
19 octobre 2016
du Comité
exécutif**

Les commissaires n'ont rien de particulier à souligner.

Comité de parents

Monsieur Yves Pelletier demande si les directions d'établissement ont été informées de l'adoption du projet de Loi 105.

Monsieur Dominic Bertrand répond qu'il y a eu une présentation, par Me Marie Josée Villeneuve, en comité consultatif de gestion.

Une brève présentation sera aussi faite ce soir pour les commissaires.

**Information de la
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne tient à remercier madame Carole Vinet qui gère le projet « Voyage de rêve Air Canada », qui consiste en un voyage de 24 heures à Walt Disney World pour 8 élèves de milieux défavorisés.

**Information du
directeur général**

Monsieur Dominic Bertrand mentionne que la CSMB est toujours en attente des taux de réussite. Cette information est attendue afin de terminer de produire le rapport annuel.

Monsieur Bertrand fait également un retour sur une question qui avait été posée dans le cadre des questions du public sur la possibilité d'avoir des activités parascolaires dans une autre langue que le français. Après vérifications et discussions, la CSMB en est venue à la conclusion qu'il est impossible de tenir des activités parascolaires dans une autre langue que le français, sauf dans le cas de l'enseignement d'une autre langue. Une réponse sera transmise au parent ayant posé la question.

Monsieur Paul St-Onge fait le point sur les démarches et les différentes activités en Chine. Il partage les 3 principes qui guident la CSMB :

1. Les retombées pour nos établissements;
2. L'auto-financement;
3. Se concentrer sur quelques partenaires sérieux.

Maître Marie Josée Villeneuve fait une brève présentation du projet de Loi 105.

Rapport sur les délégués de pouvoirs du directeur général pour la période du

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Levée de la séance

ADVENANT 20 h 10, la séance est levée.

La présidente

La secrétaire générale